



Pour une mobilité durable

Afin de relayer ce message auprès du public la Communauté de Communes organise des rendez-vous dans le cadre de la semaine nationale «de la mobilité et de la sécurité routière ». L'occasion de relayer et faire partager les actions et les initiatives engagées sur le Bassin de Pompey.

Dans le prolongement de la certification ISO 14001 d'Eiffel Energie, après le colloque « Entreprises et territoire à l'heure de la performance environnementale », qui avait accueilli en mars dernier près de 200 personnes sur le thème de la qualité environnementale, la Communauté de Communes poursuit ses rencontres avec Val de Lorraine Entreprendre. Une table ronde «Entreprises et territoire à l'heure de l'Eco Mobilité» est organisée. Ce rendez-vous est l'occasion d'échanger autour de la question des déplacements liés à l'activité professionnelle et de l'utilité de mettre en place un Plan de Déplacements Interentreprise dans un contexte législatif incitatif.

**Entreprises et territoire à l'heure de
l'Eco Mobilité»**
vendredi 18 septembre 2009-8h00-10h00
DELIPAPIER

Intervenants :
Laurent TROGRIC - Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey-Maire de Pompey
Patrick HATZIG - Vice Président Conseil Régional en charge déplacement
Martial MUNIER - Président de Val de Lorraine Entreprendre, PDG de l'entreprise GNT
Catherine FISHBACH - Keolis Lorraine - Directrice du Réseau LE SIT et SUB

Jean-Paul CUSSENOT - Directeur de DELIPAPIER

Hervé LUTZ. Délégué au Développement durable du groupe LA POSTE

Benoit HEVRARD ADEME
Entreprise COVIVO
Association OREE

Plan déplacement entreprises un outil au service de l'Ecomobilité

Au croisement de ses compétences transport et déplacement, développement économique et développement durable, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey s'engage aux côtés des principaux employeurs - entreprises, Collectivités Territoriales, Etablissements Publics - de l'Ademe et de la Chambre de Commerce et d'Industrie dans une démarche Plan Déplacement Interentreprises à l'échelle de son territoire

Quels sont enjeux d'un PDE ?

La mise en oeuvre d'un PDE répond à une logique de développement durable, puisque les bénéfices sont à la fois d'ordre économique, social et environnemental :

économique, car le PDE permet à l'entreprise de diminuer les coûts imputés aux transports et d'optimiser son fonctionnement à travers ses déplacements, donc d'augmenter sa productivité. Une telle démarche, responsable et citoyenne, est également un « plus » en termes d'image.

social, car le PDE entraîne une diminution des frais de déplacements domicile/travail des salariés et améliore leurs conditions de travail et de transport (moins de stress et de perte de temps, plus de confort). Le PDE est aussi un outil de dialogue social dans l'entreprise.

environnemental, car le PDE, en favorisant les solutions alternatives à la voiture individuelle et en maîtrisant les déplacements, permet de limiter les nuisances correspondantes (pollution atmosphérique, bruit?), de réduire la demande énergétique et de récupérer des espaces publics notamment en diminuant le stationnement sur la voie publique

Qu'est-ce-qu'un Plan de Déplacements Entreprise ?

Le Plan de Déplacements Entreprise (PDE) est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Sa mise en oeuvre est encouragée par les autorités publiques, car il présente de nombreux avantages pour les entreprises, les salariés et la collectivité. Le PDE est un vrai projet d'entreprise, qui peut s'inscrire dans une démarche « Qualité » ou dans un système de management environnemental.

Parmi les mesures pouvant entrer dans un PDE figurent par exemple :

- la promotion du vélo;
- l'amélioration de l'accès des bâtiments par les piétons
- l'encouragement à l'utilisation des transports publics;
- l'aménagement des horaires de
- la garantie du retour à domicile pour les circonstances exceptionnelles pour les « alternatifs »
- la mise en place d'un service d'autopartage, permettant de mieux gérer les déplacements professionnels et pouvant offrir un service de mobilité ponctuel complémentaire hors horaires de travail;
- l'incitation au covoiturage .

L'enjeu des déplacements sur le parc Eiffel Energie

La Communauté de Communes a placé cette question au cœur du Plan de Déplacements Urbains. Le développement des transports en commun et de leur utilisation notamment pour la desserte de zones d'activités en constitue l'un des axes de travail. Les évolutions récentes de la ligne C et le développement pistes cyclables ont été un premier pas pour rapprocher l'offre de mobilité aux besoins des salariés sur le Parc d'activités.

Eiffel Energie - un pôle d'activités

Ce secteur concentre une grande partie de l'activité économique du territoire et est encore appelé à se développer à moyen terme. Il draine plus de 4500 emplois. 360% de ces salariés résident dans une commune de la Communauté de Communes, 27 % sur le Grand Nancy. Pourtant aujourd'hui, la quasi-totalité des déplacements domicile-travail et professionnels que cette zone génère est effectuée en voiture.

Eiffel Energie - un espace urbain

EIFFEL ENERGIE offre de nombreux avantages en terme de centralité et d'accessibilité du fait de la proximité des espaces urbains, de cheminements piétons et cyclistes, de dessertes de transport en commun (bus et train) et d'accès autoroutiers. Le nouveau pont qui enjambe la voie ferrée permet le désenclavement total et le classement urbain de ce site en le reliant au centre Ville de Pompey et en offrant un accès facilité à la gare.